



FICHE D'INSCRIPTION COURS PUBLICS ADULTES 2017/2018

*Photo
obligatoire
pour une
première
inscription*

INSCRIPTION

REINSCRIPTION

Cours souhaité : Dessin croquis Dessin peinture Peinture couleur
 Modelage Gravure Histoire de l'art

Jour et heure :

Nom du professeur :

Nom/Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville (nouvelle commune) :

N° téléphone ou portable :

Email (en majuscules) :

Des stages seront proposés pendant les vacances scolaires. Les informations les concernant seront indiquées sur le site internet.

J'atteste avoir pris connaissance des conditions réglementaires des cours publics de Esba TALM – site d'Angers et m'engage à me conformer à ses obligations.

A _____, le _____

Signature

Documents à fournir au dossier :

- Justificatif de domicile (pour les résidents de l'Agglomération d'Angers).
- Justificatif pour tarif réduit (voir p.3).
- Droit à l'image (p.2).
- Photo pour une première inscription.
- Chèque à l'ordre de la **régie de recettes ESBA TALM – site d'Angers.**
- Si choix de règlement par prélèvement : mandat de prélèvement dûment complété et signé + IBAN-RIB. **Si la personne qui assiste au cours n'a pas le même nom que le teneur du compte, ce dernier doit nous fournir une autorisation manuscrite.**
Si, sur l'IBAN-RIB, il est mentionné Monsieur et Madame, la signature des 2 personnes doit apparaître.

Partie réservée à l'administration : QF Tarif € Prélèvement / Chèque / Espèces
Prélèvement effectué en 1 fois ou 4 fois (soit.....€/prélèvement)



DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e) Madame / Monsieur _____ autorise l'Esba TALM-Site d'Angers à publier les photographies et/ou vidéos, dans lesquelles j'apparais. Les images seront utilisées sous le contrôle du directeur de l'Esba TALM-Site d'Angers. Je reconnais donner cette autorisation dans un but pédagogique, éducatif et culturel.

Le

Signature

(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

❖ S'inscrire

Fiche d'inscription à télécharger sur le site ou à retirer au secrétariat de l'école le lundi et le vendredi de 9 h à 12 h, du mardi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, à partir du 15 mai 2017.

Pour toute information complémentaire, contacter Martine GIRARD (martine.girard@talm.fr) ou Vanessa HAIE (vanessa.haie@talm.fr) ou 02 72 79 86 90.

Les dossiers d'inscription dûment complétés peuvent être :

- envoyés par la Poste,
- déposés au secrétariat de l'école au 72 rue Bressigny - Angers.

Les inscriptions seront prises en compte dans la limite des places disponibles. Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés. Une liste complémentaire sera établie si les demandes d'inscription excèdent l'offre de cours. L'école pourra alors proposer un cours supplémentaire aux personnes inscrites sur cette liste en fonction du nombre.

❖ Tarifs

L'inscription correspond à 30 cours par an, qui débiteront **la semaine du 11 septembre 2017**.

Le tarif réduit s'applique aux chômeurs de 18 à 25 ans, aux étudiants résidant sur Angers (sur présentation de la carte étudiante + justificative de domicile), aux allocataires de l'AAH (Allocation Adulte handicapé), du RSA (revenu de Solidarité active), de l'ASS (Allocation de Solidarité Spécifique) et du FSV (Fonds de solidarité vieillesse).

Il est possible de s'inscrire uniquement pour le second semestre (15 cours, à compter du 22 janvier 2018), sous réserve de places disponibles. Dans ce cas, le règlement ne pourra pas s'effectuer par prélèvement.

Une réduction de 10 % pour la deuxième inscription ou de 20 % pour la troisième inscription au sein d'une même famille est appliquée.

Nouveau : 20 cours avec modèles :

- Dessin/Croquis : Jeudi 18h à 20h avec Grégory MARKOVIC.
- Modelage/Volume/Sculpture : Mardi 18h à 20h avec Claire ALARY.

30 cours avec modèles :

- Modelage/Volume/Sculpture : Samedi 11h à 13h avec Elodie VERDIER.

Tarifs pour les résidents de l'Agglomération d'Angers:

	Tarif 30 cours de 2 h		Tarif 30 cours de 2h avec modèle		Tarif 30 cours de 2h 20 cours avec modèle		Tarif 30 cours de 3 h	
	A l'année	2d semestre	A l'année	2d semestre	A l'année	2d semestre	A l'année	2d semestre
Tarif réduit	126 €	69 €	199 €	109 €	159 €	87 €	148 €	81 €
Tarif normal	243 €	134 €	316 €	174 €	276 €	152 €	274 €	151 €

Tarifs pour les non-résidents de l'Agglomération d'Angers :

	Tarif 30 cours de 2 h		Tarif 30 cours de 2h avec modèle		Tarif 30 cours de 2h 20 cours avec modèle		Tarif 30 cours de 3 h	
	A l'année	2d semestre	A l'année	2d semestre	A l'année	2d semestre	A l'année	2d semestre
Tarif réduit	163 €	90 €	236 €	130 €	196 €	108 €	224 €	123 €
Tarif normal	326 €	180 €	399 €	219 €	359 €	197 €	377 €	208 €

❖ Régler :

- Par prélèvement automatique (joindre un IBAN-RIB) en 1 seule fois le 10 octobre 2017 ou en 4 fois le 10 octobre 2017, le 10 décembre 2017, le 10 février 2018, le 10 avril 2018 pour l'ensemble des cours quel qu'en soit le montant (compléter et signer le mandat de prélèvement ci-joint). Après le 31 août 2017, ce mode de règlement ne pourra être possible.

Attention : Si, sur l'IBAN-RIB, il est mentionné Monsieur **et** Madame, la signature des 2 personnes doit apparaître. Pour les personnes majeures, si la personne qui assiste au cours n'a pas le même nom que le teneur du compte, ce dernier doit nous fournir une autorisation manuscrite.

- Par chèque libellé à l'ordre de la **régie de recettes ESBA – site d'Angers**.
- En espèces (uniquement pour les dossiers déposés au secrétariat).
- **Nous acceptons le Pass-Culture 15-30 de la Région de Pays de la Loire, à présenter lors de l'inscription.**

❖ Conditions de remboursement partiel.

- Possibilité de rembourser les frais d'inscription jusqu'au **1^{er} octobre 2017 inclus**. Le remboursement ne sera pas intégral, une somme correspondant à 25 % du montant des droits d'inscription sera retenue pour frais de dossier.
- Toute demande de remboursement doit être réalisée par écrit, par l'intéressé lui-même et adressée à l'école supérieure des beaux-arts Tours Angers Le Mans – 72 rue Bressigny – 49100 ANGERS.
- Les demandes qui parviendraient hors délai ne seront pas recevables sauf cas de force majeure.

Les cas de force majeure sont les suivants :

- Changement imprévisible de domicile lié à une mobilité professionnelle ou perte d'emploi.

(Joindre un certificat du nouvel employeur ou un justificatif de perte d'emploi).

- Une déduction sera effectuée au prorata du nombre de cours écoulés à la date de la demande. Elle sera calculée sur la base d'un 30^{ème} par semaine.
- A partir du 1^{er} janvier 2018, aucune demande de remboursement ne sera acceptée.

❖ A noter

- Reprise des cours **le lundi 11 septembre 2017**.
- Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires, ni les jours fériés.
- L'inscription permet l'accès à la bibliothèque de l'école et aux manifestations de l'école : expositions, conférences.

